



Cour
Pénale
Internationale
International
Criminal
Court



República del Ecuador



NOTE CONCEPTUELLE

Séminaire régional de haut niveau

« La Cour pénale internationale et l'Amérique du Sud : possibilités en matière de coopération et échange d'expériences 20 ans après la signature du Statut de Rome »

Siège de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), Quito, République de l'Équateur

7-8 juin 2018

CONTEXTE

Depuis sa création en 2002, la Cour pénale internationale (« la CPI » ou « la Cour ») connaît un succès grandissant et fait l'objet d'une reconnaissance accrue à l'échelle mondiale en tant que pilier de la justice pénale internationale. Étant donné que la coopération, allant de la protection des témoins à l'arrestation des suspects, est un aspect fondamental des activités de la Cour, des séminaires régionaux de haut niveau ont été conçus pour favoriser les discussions entre la CPI et les interlocuteurs clés des États en vue de renforcer la coopération dans le cadre du système instauré par le Statut de Rome. À ce jour, la CPI a organisé, en étroite coopération avec les autorités de chacun des pays concernés, onze séminaires régionaux de haut niveau, qui se sont déroulés notamment dans les villes suivantes : Nuremberg en Allemagne, (mars et juin 2013) ; Buenos Aires en Argentine (20 et 21 mai 2014) ; Accra au Ghana (3 et 4 juillet 2014) ; Cotonou au Bénin (3 et 4 novembre 2014) ; San José au Costa Rica (9 et 10 juillet 2015) ; Gaborone au Botswana (29 et 30 octobre 2015) ; Bucarest en Roumanie (21 et 22 mars 2016) ; Port of Spain à la Trinité-et-Tobago (10 et 11 janvier 2017) ; Séoul en République de Corée (4 et 5 avril 2017) ; et Niamey au Niger (du 24 au 26 octobre 2017).

SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU ORGANISÉ EN ÉQUATEUR

Le séminaire régional de haut niveau qui se déroulera en Équateur vise à promouvoir et à renforcer les relations de coopération entre la CPI et les pays de l'Amérique du Sud. Ce séminaire est organisé par la CPI en partenariat avec la République de l'Équateur et bénéficie du soutien financier de la Commission européenne.

Le séminaire réunira des représentants de haut niveau et des experts des États et de la CPI ainsi que des représentants des organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales concernées pour un échange de vues interactif qui aura trois objectifs. En premier lieu, faire mieux comprendre les avantages mutuels qu'apporte une coopération plus étroite entre la CPI et les États parties. En deuxième lieu, établir un échange d'expériences et de connaissances entre les États et la CPI et entre les États eux-mêmes afin de favoriser les liens professionnels et la constitution de réseaux entre des experts de premier plan, en vue d'une éventuelle coopération en matière de renforcement des capacités nationales et de partage des capacités régionales dans divers domaines de coopération. En troisième lieu, le séminaire favorisera un échange d'expériences à l'occasion du 20^e anniversaire de la signature du Statut de Rome, en Amérique du Sud, seule région au monde dont tous les États sont parties à ce traité.

Le séminaire vise donc à faire mieux connaître la Cour et ses activités de manière générale, et à examiner un certain nombre de questions importantes, notamment le principe de complémentarité ; les droits des victimes et de la Défense ; le renforcement des capacités des systèmes judiciaires nationaux ; la mise en œuvre du Statut de Rome à l'échelle nationale ; les modalités de la coopération avec la CPI ; les accords bilatéraux de coopération en matière de protection des témoins, d'exécution des peines, de mise en liberté et de mise en liberté provisoire ; et la coopération entre la CPI, les réseaux spécialisés et les États en matière d'enquêtes financières et de gel des avoirs, notamment.

PARTICIPANTS

Au total, quelque 60 participants (responsables nationaux de haut niveau/experts) venus de pays d'Amérique du Sud devraient participer au séminaire, aux côtés des hauts responsables et des fonctionnaires de la Cour ainsi que d'experts d'organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales.